

VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

DECISION 2026-016 – ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX MAINTENANCES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES POUR LES ANNEES 2026,2027, 2028 ET 2029 – 6 LOTS

Fabien DOUCET, Maire de la Commune de Panazol,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 régissant la procédure adaptée ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2025, et notamment son alinéa 3° portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

VU le règlement de la consultation ;

VU les offres adressées par les candidats et le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché public pour les maintenances périodiques réglementaires pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029 ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à concurrence a été publié le 05/01/2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 28/01/2026 ;

CONSIDERANT que 19 plis ont été remis dans les délais et formes prescrits par le règlement de consultation et qu'aucune entreprise ne s'est excusée de ne pas remettre d'offre ;

CONSIDERANT que ces plis se répartissaient en 2 offres pour le lot n°1, 2 offres pour le lot n°2, 1 offre pour le lot n°3, 7 offres pour le lot n°4, 4 offres pour le lot n°5, 5 offres pour le lot n°6 ;

CONSIDERANT qu'aucune offre n'a été jugée irrégulière, inacceptable ou inappropriée ;

DECIDE

Article 1^{er} : de déclarer fructueuse la consultation objet de la présente décision et de retenir comme attributaires des marchés les entreprises suivantes :

Lot n°	N° marché	Intitulé du lot	Titulaires	Montant	Durée
1	2026-002M-01	Maintenance et entretien des aires de jeux	RECRE'ACTION	6 800,00 € HT	De la date de notification au 31 décembre 2029
2	2026-002M-02	Maintenance des équipements du clocher et de l'horloge	LUSSAULT COMPANISTE	1 360,00 € HT	
3	2026-002M-03	Maintenance des équipements d'affichage des scores	BODET TIME ET SPORT	7 200,00 € HT	
4	2026-002M-04	Dégraissage des hottes et entretien des VMC	TIJANET	11 040,00 € HT	
5	2026-002M-05	Maintenance et entretien des armoires froides, des climatiseurs et détartrage des fours	TOUT POUR LE FROID	8 656,00 € HT	
6	2026-002M-06	Dératisation, désinsectisation et sani-prévention	SAPIAN	14 920,00 € HT	

Article 2 : d'imputer la dépense résultant de cette opération sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

Article 3 : la Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et transmission au contrôle de légalité.

A Panazol, le 20 février 2026

Le Maire de Panazol,

Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DEC16**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **20/02/2026**

Objet : **Attribution du marché public relatif aux maintenances périodiques réglementaires pour les années 2026,2027,2028,2029-6 lots**

Nature : **Autres**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **26/02/2026** Agent de transmission : **Carole DANCHE**

Acte : **Decision 16-Attrib_MaintcePeriodiqueRegl_6lots.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20260220-DEC16-AU**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **26/02/2026**